

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 17 mars 2025

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58
Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29
Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

Délibération n° 05/17.03.2025

Objet de la délibération : **PARTICIPATIONS FINANCIERES DES MEMBRES - ANNÉE 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2025.

Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Philippe VALLOT, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Christophe VERCOUTRE, Fernand BRUN, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Didier MONTANARD.

Absent ayant donné pouvoir : Christophe CORTES à Liliane LUONGO

Secrétaire de séance : Philippe VALLOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5212-19 et L5212-20,

VU les statuts du SIVED NG et notamment ses articles V et VI,

VU la délibération n°01/03.02.2025 du 3 février 2025, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,

VU la délibération n°04/17.03.2025 du 17 mars 2025, portant approbation du Budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT que le SIVED NG doit définir le besoin de financement du service pour la gestion du traitement des déchets ménagers afin de déterminer les participations annuelles de ses membres,

CONSIDÉRANT les échanges survenus lors du Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur le Président propose de définir pour l'exercice 2025, un montant de participation par membre adhérent au SIVED NG. Ces participations correspondent à l'évaluation des besoins définis selon les modalités présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Les participations intègrent les choix techniques et les incidences endogènes et exogènes concourant à la révision des prix des prestations, à l'évolution de la masse salariale et aux incidences fiscales de l'exercice 2025.

Les participations financières pour l'exercice des missions du SIVED NG, ont été fixées pour l'année 2025 comme suit :

4 767 006 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
2 080 692 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
982 692 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon

Il est demandé au Comité Syndical :

- **DE FIXER** les participations financières 2025 à :
 - 4 767 006 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
 - 2 080 692 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
 - 982 692 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à notifier cette délibération à tous les membres du SIVED NG et à émettre les titres de recettes mensuels correspondants,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Éric AUDIBERT

